

Revenu de retraite

RentÀvie

Rente viagère différée
100 % garantie à vie

UNIQUE
sur le marché



La Capitale

Assurance et
services financiers





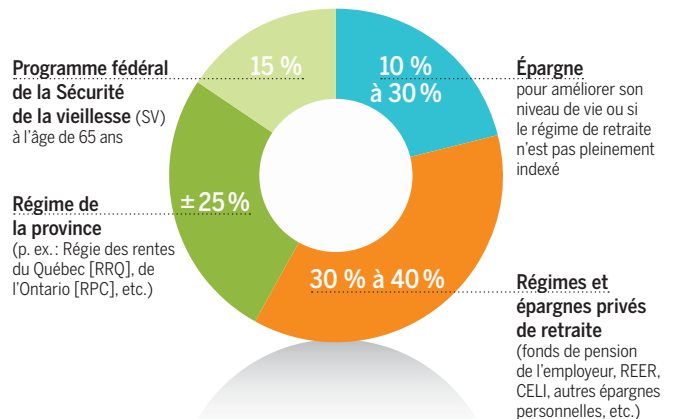
Vue d'ensemble des facteurs d'influence à la retraite

QUELS SONT LES REVENUS DE RETRAITE ?

En général, une personne a besoin de **70 %** de son revenu annuel brut moyen des 3 dernières années de travail afin de maintenir son niveau de vie à la retraite. Toutefois, pour améliorer le niveau de vie et réaliser des projets qui tiennent à cœur (voyages, résidence secondaire, rénovations, etc.), il est nécessaire d'avoir de **80 % à 100 %** du revenu annuel brut.

Si le travailleur a accès à un fonds de pension de l'employeur, il peut compter sur une part de revenu de **30 % à 40 %**. Dans le cas contraire, il doit combler entre **40 % et 70 %** de ses revenus de retraite. Voyez le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Répartition des revenus de retraite



RentÀvie

Le produit idéal pour planifier la retraite

Bien préparer sa retraite est important mais par où commencer ? Les besoins financiers réels de la retraite sont-ils bien évalués ? Quelles sont les différentes sources de revenus ? Combien faut-il mettre de côté et de quelle manière ?

La Capitale a la réponse à toutes ces questions: *RentÀvie*

RentÀvie est un nouveau produit, unique et exclusif sur le marché, qui permet de mieux planifier la retraite. Il s'agit d'une rente viagère différée qui assure un revenu ou un complément de revenu de retraite garanti à vie. *RentÀvie* allie la stabilité de l'épargne, la simplicité du produit pendant toute la durée d'accumulation et la certitude d'un revenu à la retraite.

RentÀvie, c'est simple comme « dites-moi combien vous voulez à la retraite et je vous dirai combien épargner »



RentÀvie s'adresse au travailleur...

- âgé de 40 à 60 ans
- soucieux de maintenir son niveau de vie à la retraite
- préoccupé d'avoir une garantie de revenu toute sa vie
- n'ayant pas accès à un fonds de pension offert par l'employeur ou ayant un fonds de pension réduit
- prêt à investir à long terme (horizon de placement de 10 ans)
- inquiet de ne pas avoir suffisamment de revenus à la retraite advenant le décès de son conjoint
- ayant un actif ou un espace REER
- titulaire d'un compte de retraite immobilisé (CRI)
- intéressé par une rente à vie

Statistiques

45

Dans le passé, on travaillait **45 ans** en moyenne et on prenait une retraite à l'âge de 65 ans. L'espérance de vie après la retraite était d'environ **7 ans**¹.

35

Aujourd'hui, l'entrée sur le marché du travail s'effectue plus tard (entre 20 et 30 ans) et le temps qu'on y passe tourne autour de **30 à 35 ans**. L'espérance de vie a augmenté, en moyenne, de **17 ans** pour les hommes et de **21 ans** pour les femmes².

69 %

69 % des Québécois actifs sur le marché du travail s'intéressent à la planification de leur retraite mais leurs connaissances présentent des lacunes importantes³.

62 %

Pour **62 % des Canadiens actifs**, le produit financier idéal pour la retraite garantit un rendement minimum sans aucun risque financier⁴.

1. *Conseiller*, juillet-août 2008

2. Munich Re Group, 2006

3. Statistiques Canada

4. *Finances et investissement*, octobre 2008



Les avantages de la rente viagère différée *RentÀvie*

Pour prévoir les facteurs qui influencent le style et le rythme de vie à la retraite, pour vivre et non survivre, la rente viagère différée La Capitale offre de précieux avantages.

- **Unique** sur le marché et **exclusif** à La Capitale
- **Déductible d'impôt** à titre de cotisation REER
- Admissible à un compte de retraite immobilisé (CRI)
- Savoir dès aujourd'hui combien épargner pour obtenir le revenu de retraite voulu de façon **simple, garantie** et **sans surprise**
- Versements de rente **100 % garantis à vie** par La Capitale et Assuris
- Permet d'épargner à l'abri des fluctuations des marchés boursiers

QUELLES SONT LES DÉPENSES ET LES BESOINS FINANCIERS RÉELS À LA RETRAITE ?

À la retraite, les dépenses liées au travail diminueront ou seront éliminées. Toutefois, les dépenses associées aux activités sociales et récréatives ou aux soins de santé seront augmentées.

Tableau 2: Répartition des dépenses

Dépenses	Éliminées	Diminuées	Stables	Augmentées
Activités sociales et récréatives				✓
Alimentation			✓	
Cotisations à un RCR*	✓			
Cotisations à un REER	✓			
Cotisations au Régime de rentes de la province	✓			
Cotisations professionnelles	✓			
Cotisations syndicales	✓			
Cotisations d'assurance-emploi	✓			
Cotisations d'assurance parentale	✓			
Entretien du véhicule			✓	
Frais de transport		✓		
Frais de voyage				✓
Impôt sur le revenu		✓		
Logement			✓	
Soins de santé				✓
Vêtements		✓		

Source : *Guide de la planification financière de la retraite*, Édition 2009-2010
*RCR : Régime complémentaire de retraite

QUEL EST L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LES REVENUS ?

Quels seront les revenus requis seulement pour conserver le pouvoir d'achat selon un taux d'inflation annuel de 2,5 % et le nombre d'années à la retraite ?

Tableau 3: Revenus selon un taux d'inflation annuel de 2,5 % par an

Revenu à la retraite	5 ans plus tard	10 ans plus tard	20 ans plus tard	30 ans plus tard
50 000 \$	56 570 \$	64 004 \$	81 931 \$	104 878 \$
75 000 \$	84 856 \$	96 006 \$	122 896 \$	157 318 \$
100 000 \$	113 141 \$	128 008 \$	163 862 \$	209 756 \$
150 000 \$	169 712 \$	192 012 \$	245 792 \$	314 636 \$

Source : Retirement Insight & Research

RentÀvie

Une solution qui tient compte de tout

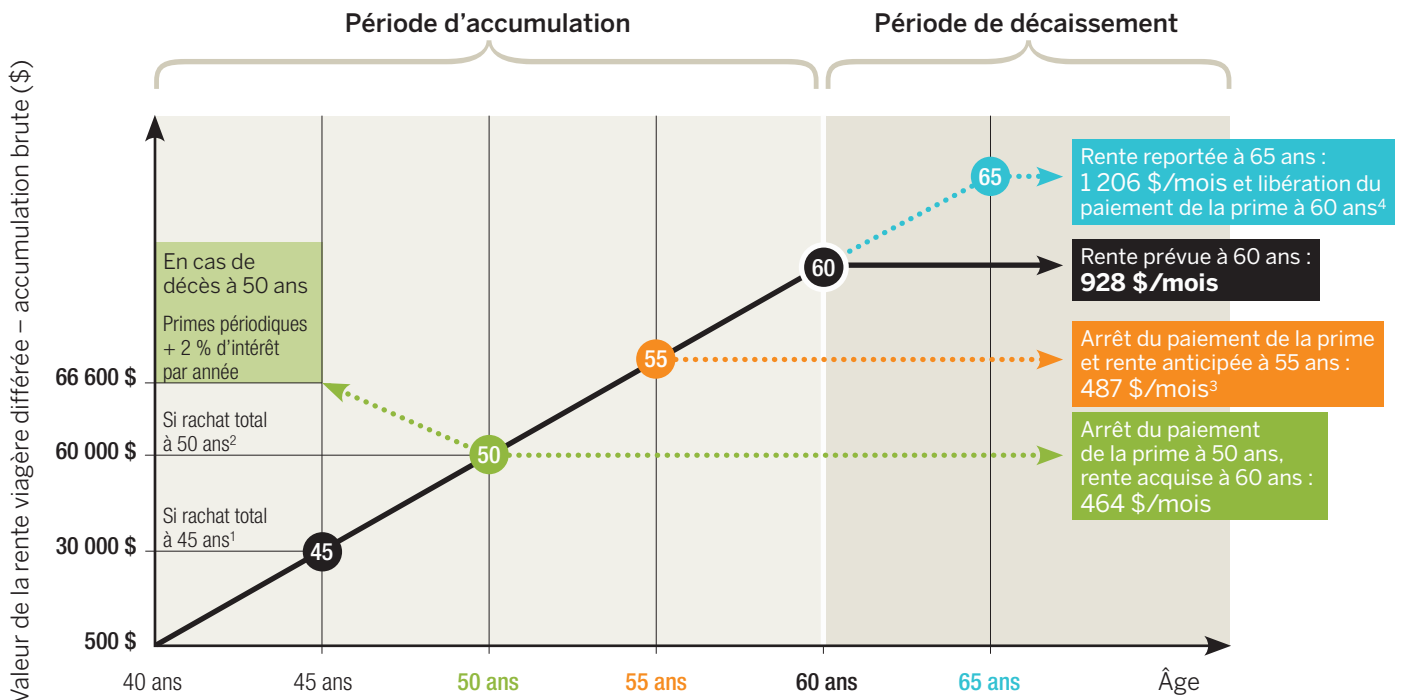
De nombreux travailleurs se sentent vulnérables au manque d'argent lors de la planification de leurs revenus de retraite. C'est particulièrement le cas des travailleurs autonomes, contractuels ou n'ayant pas accès à un régime de pension de l'employeur.

En tenant compte des revenus, des dépenses et de l'impact du taux d'inflation sur le pouvoir d'achat, une solide stratégie financière pour la retraite est essentielle. *RentÀvie* répond de façon simple aux besoins d'obtenir un revenu 100 % garanti et de maintenir son niveau de vie à la retraite.

Tableau 4: Exemple type d'un travailleur autonome

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de la rente, voici une illustration de divers scénarios de retraite pour un homme âgé de 40 ans souscrivant la rente viagère différée à primes périodiques.

- Prime périodique de **500 \$ par mois** sur la rente viagère différée *RentÀvie*
- Âge prévu de décaissement : **60 ans**
- Prestation de décès projetée à un taux de 2 %
- La rente illustrée est celle en date du 27 juillet 2011



Note : Cette représentation de la rente viagère différée à primes périodiques est fournie à titre d'exemple seulement. Pour produire une illustration personnalisée de revenus, il est recommandé d'utiliser le calculateur de la rente viagère différée disponible dans Stratégis. Advenant une disparité entre cette illustration et les clauses du contrat, ces dernières ont préséance.

- 1. Si rachat total après 5 ans d'accumulation**
Si la Rente viagère différée à primes périodiques est rachetée, en totalité ou en partie, avant la fin de la septième année suivant la date de prise d'effet du contrat, seule une partie de la valeur accumulée sera remboursée au preneur et le montant de ce remboursement pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de la valeur marchande à la date du rachat.
- 2. Si rachat total après 10 ans d'accumulation**
Le montant illustré est calculé en considérant un remboursement total de la valeur accumulée, conformément au tableau des pourcentages de remboursement prévu au contrat. La valeur accumulée est ensuite ajustée à la hausse ou à la baisse selon la valeur marchande à la date du rachat.
- 3. Anticipation de la date de décaissement jusqu'à 5 ans plus tôt**
 - Ajustement du montant de la rente pour refléter la période réduite d'accumulation.
 - Réduction de la rente de 6 % par année d'anticipation.
- 4. Report de la date de décaissement jusqu'à 5 ans plus tard**
 - Libération du paiement des primes à partir de la date de décaissement originale.
 - Augmentation de la rente de 6 % par année reportée.

Renseignements techniques *RentÀvie*

	Contrat à primes périodiques	Contrat à prime unique
Prime minimale	100 \$/mois	5 000 \$
Prime maximale	1 000 \$/mois	500 000 \$
Rente mensuelle minimale	50 \$/contrat	50 \$/contrat
Rente mensuelle maximale	Calculée en fonction de la prime maximale	Calculée en fonction de la prime maximale
Exonération des primes	Offerte	Non offerte
Rachetable ⁵ et rachat partiel ⁵	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de remboursement selon le nombre d'années d'accumulation ▪ Ajustement à la hausse ou à la baisse selon la valeur marchande 	Ajustement à la hausse ou à la baisse selon la valeur marchande
Rachat après la date de décaissement	Non rachetable après la date de décaissement	
Remise en vigueur	Offerte à l'intérieur de 2 ans	
Type de contrat	REER et CRI (enregistré au Québec et en Ontario)	
Âge à l'émission	Entre 40 et 60 ans	
Âge au décaissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre 55 et 70 ans ▪ Durée minimum d'accumulation de 10 ans 	
Modification de la date de décaissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 ans AVANT la date prévue : ajustement de la rente et réduction de 6 % ▪ 5 ans APRÈS la date prévue : bonification de 6 % par année et arrêt de paiement de la prime périodique à partir de la date de décaissement prévue au contrat ▪ Si le client a plus d'une couverture sur le même contrat, il faut modifier les dates sur toutes les couvertures 	
Prestation de décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant la date de décaissement : primes versées PLUS 2 % par année de la date de prise d'effet jusqu'à la date du décès ▪ Après la date de décaissement : primes versées PLUS 2 % par année, de la date de prise d'effet jusqu'à la date de décaissement MOINS le total des versements déjà versés jusqu'à la date du décès 	

5. En cas de rachat total ou partiel de la rente viagère différée à prime unique ou à primes périodiques avant la date de décaissement, la valeur accumulée au contrat est ajustée à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de la valeur marchande à la date du rachat. Par ailleurs, si la rente viagère différée à primes périodiques est rachetée, en totalité ou en partie, avant la fin de la septième année suivant la date de prise d'effet du contrat, seule une partie de la valeur accumulée sera remboursée au preneur et le montant de ce remboursement pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de la valeur marchande à la date du rachat.



Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com